

**M. Dickey:** L'honorable député me permet-il une question? Sait-il que le nombre des chômeurs canadiens s'élève actuellement, d'après les chiffres fournis à la Chambre, à 280,000?

**L'hon. M. Drew:** Je sais fort bien qu'au cours du présent débat on a entendu mentionner la première fois à la Chambre le chiffre de 524,000.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pas sans emploi.

**L'hon. M. Drew:** On a dit aux honorables députés que 524,000 demandes d'emploi avaient été reçues par les organismes du gouvernement.

**L'hon. M. Rowe:** Ils sont actuellement au nombre de 528,000, soit 4,000 de plus.

**L'hon. M. Drew:** S'ils sont au nombre de 528,000, c'est-à-dire en tenant compte de la majoration rapportée, c'est que le Gouvernement doit se corriger tous les jours. Apparemment, il s'est produit une augmentation au cours des derniers jours. Nous devons d'être renseignés sur ce point au secrétaire d'État (M. Pickersgill). Le chiffre est actuellement de 528,000 selon le secrétaire d'État.

Il ne suffit pas, monsieur l'Orateur, de faire une déclaration générale, comme celle que le ministre du Travail (M. Gregg) a faite, lorsqu'il a dit que le chiffre ne représente pas à vrai dire le nombre de chômeurs. Le ministre sait très bien qu'un grand nombre de chômeurs ne sont pas inclus dans ces 528,000. Le ministre n'ignore pas que des gens qui encore récemment travaillaient dans la filature de sa propre circonscription ne figurent probablement pas à la liste des chômeurs au bureau de placement de Fredericton. La raison en est évidente. Un grand nombre de gens, lorsqu'ils perdent leur emploi, prennent sur eux de se trouver du travail, comme les gens de chez nous peuvent le faire. Non, si nous n'avons pas demandé une enquête afin de connaître la vérité, celle-ci nous a été fournie par les chiffres qui ont été révélés au cours de ce débat.

Ces chiffres ne sont pas les seuls qui ne peuvent être écartés à la légère. Ils confirment dans une large mesure ceux qui ont été fournis par les représentants du Congrès des métiers et du travail et du Congrès canadien du travail la semaine dernière à Ottawa. Le Gouvernement devait être disposé à se ranger à notre point de vue. Nous lui disons, à lui et à ceux qui l'appuient, que ses chiffres ne sont pas ceux que présentent les représentants des deux plus grandes confédérations du travail dans notre pays. Nous voulons connaître les faits. Or, pendant que nous discutons la motion, le ministre du Travail confirme justement le fait qu'il nous reste encore pas mal de renseignements à obtenir. Ne nous a-t-il

[L'hon. M. Drew.]

pas dit, en effet, que le chiffre dépasse 500,000? Cet après-midi le secrétaire d'État nous a dit qu'il était de 528,000.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, je n'ai absolument rien dit de tel.

**L'hon. M. Drew:** Cette voix, monsieur l'Orateur, ressemblait étrangement à celle qui formule si souvent de ces observations émanant de quelqu'un qui ne semble pas se rendre compte qu'il est en ce moment sur le parquet de la Chambre et non plus dans les tribunes.

(Texte)

**L'hon. M. Abbott:** Toujours la politique!

(Traduction)

**L'hon. M. Drew:** Nous avons certainement entendu prononcer le chiffre de 528,000 par quelqu'un qui occupait une des premières banquettes ou qui, du moins, siégeait tout près d'une de celle-ci. Si ce chiffre n'est pas exact, raison de plus pour que nous cherchions à savoir précisément à quoi nous en tenir, au moyen de cette enquête. Peu importe, en tout cas, qui a pu dire cela. Il reste que le ministre du Travail a parlé de plus de 500,000 demandes.

Malheureusement, nous avons constaté que nous ne pouvons pas nous fier entièrement aux déclarations qui sont formulées. C'est pourquoi, il serait fort souhaitable qu'un comité fût constitué pour étudier la question. Ainsi, le 15 février, au cours du débat, le premier ministre suppléant (M. Howe) a déclaré, comme en fait foi la page 2227 du *hansard*:

L'autre élément important à signaler est la situation prometteuse des exportations. Encore une fois, je crois que nous pouvons prévoir une autre bonne année pour ce qui est de nos exportations. Les chiffres définitifs pour 1953 indiquent une baisse de 3 p. 100 dans la valeur des exportations mais, en réalité, pour ce qui est du volume, l'année dernière a marqué un sommet en matière d'exportations, sommet plus élevé encore que celui de 1952.

Il y a quelques jours, nous avons reçu le rapport annuel de la Banque du Canada, dans lequel nous voyons, page 15, que la chute du prix et du volume ne s'établit pas à 3 p. 100 mais à 2 p. 100, l'indice étant maintenant à 98. Le ministre du Commerce aurait pu également consulter un autre rapport statistique de son propre ministère. Ainsi, dans un rapport du Bureau fédéral de la statistique, en date du 5 février, nous lisons qu'en moyenne, la baisse des prix et la réduction du volume ont tous deux contribué à diminuer la valeur de nos exportations en 1953.

Je signale que le premier ministre suppléant pourrait fort bien se tromper à ce sujet. Cela n'infirme pas sensiblement certaines parties de son argument, mais comme